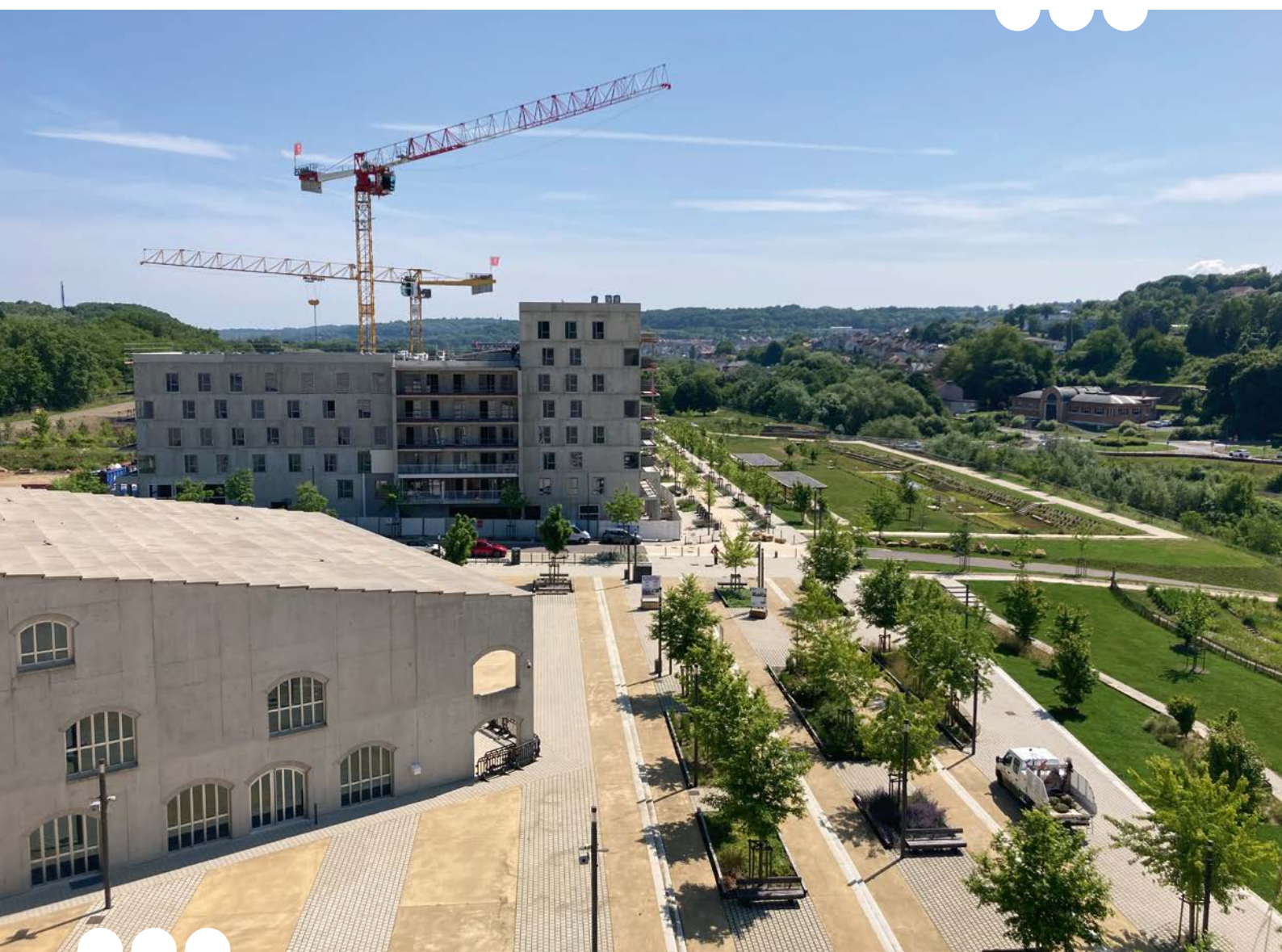




**Accompagner le développement
d'un territoire sobre, résilient,
inclusif et productif**



L'Établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval (EPA) a été créé en 2012 ; sa mission première est la mise en œuvre d'une Opération d'Intérêt National (OIN).

Il s'agit d'une vaste opération d'aménagement qui répond à des enjeux d'une importance telle qu'elle nécessite une mobilisation de la collectivité nationale, au côté des collectivités locales.

L'OIN Alzette-Belval est atypique puisque, contrairement aux OIN existantes, elle ne se raccroche pas à une métropole et ne se résume pas uniquement à la construction ou la réhabilitation d'un quartier. Elle concerne le territoire de huit communes membres de la Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA) : Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Ottange, Rédange, Russange, Thil et Villerupt.

L'EPA, maître d'ouvrage et aménageur



Contribuer au développement d'une agglomération transfrontalière de près de 100 000 habitants



Accompagner l'attractivité économique et résidentielle du territoire



Favoriser un aménagement durable et innovant s'inscrivant dans la démarche ÉcoQuartier

Comment se déroule un projet d'aménagement ?

1

Réflexions et études préalables

L'EPA et la collectivité locale réfléchissent ensemble à un projet sur une zone déterminée selon des contraintes existantes (besoin de logements, de services, de déplacement, de lieux de vie...).

2

Acquisition du foncier

En partenariat avec l'Établissement Public Foncier du Grand-Est (EPFGE) qui assure le portage de ce dernier.

3

Conception du projet

L'EPA sélectionne une équipe d'experts qui va concevoir et dessiner l'écoquartier selon les besoins exprimés, notamment lors d'une phase de concertation avec les élus et la population. Cette étude produira un Plan guide, document cadre du quartier à venir.



CONCERTATION

En chiffres

1 communauté de communes
composée de

8 communes

Environ **29 500** habitants

20 zones d'aménagements/
écoquartiers potentiels

7 455 logements neufs

155 hectares de friches
industrielles à réhabiliter



Les enjeux du projet d'aménagement

L'OIN d'Alzette-Belval doit répondre à trois enjeux spécifiques :

- **Un territoire frontalier avec le Luxembourg soumis à une forte pression démographique et foncière** qui est également source de belles opportunités de développement.
- **Un territoire post-industriel en transition** où l'on trouve de nombreuses friches industrielles pouvant rendre les projets d'aménagement plus complexes et plus coûteux.
- **Un territoire péri-urbain qui nécessite une ingénierie dédiée.**



4

Procédures réglementaires

(par exemple, création d'une ZAC, demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau).

5

Phases de travaux

- **Réalisation des espaces publics** par l'EPA (rues, aires de jeux, cheminements...).
- **Conception et réalisation d'équipements publics** (école, salle de sport, pépinière d'entreprises, maison médicale) en partenariat avec les parties prenantes et collectivités compétentes.



L'humain & l'environnement

au cœur des enjeux d'aménagement urbain

Le dérèglement climatique nous oblige à repenser la façon de concevoir les villes.

Il faut allier la densification urbaine, la sobriété énergétique et la qualité de vie.

L'EPA vise l'**excellence résidentielle et inscrit l'ensemble de ses opérations dans la démarche ÉcoQuartier**, portée par le Ministère de la Transition écologique.

Il conçoit des quartiers démonstrateurs de la **ville durable et résiliente**, en préservant la biodiversité et en participant, via ses aménagements, à la transition énergétique et environnementale, à la mise en valeur du paysage, et au développement des mobilités douces.

Écoquartier de Cantebonne
à Villerupt



6

Vente aux promoteurs et aux bailleurs

des lots privés par le biais d'appels à projets permettant d'assurer la qualité des projets tout en mettant en concurrence les différents opérateurs.

. Travaux de construction
des bâtiments/des promoteurs
et bailleurs.

7

Rétrocession des espaces publics

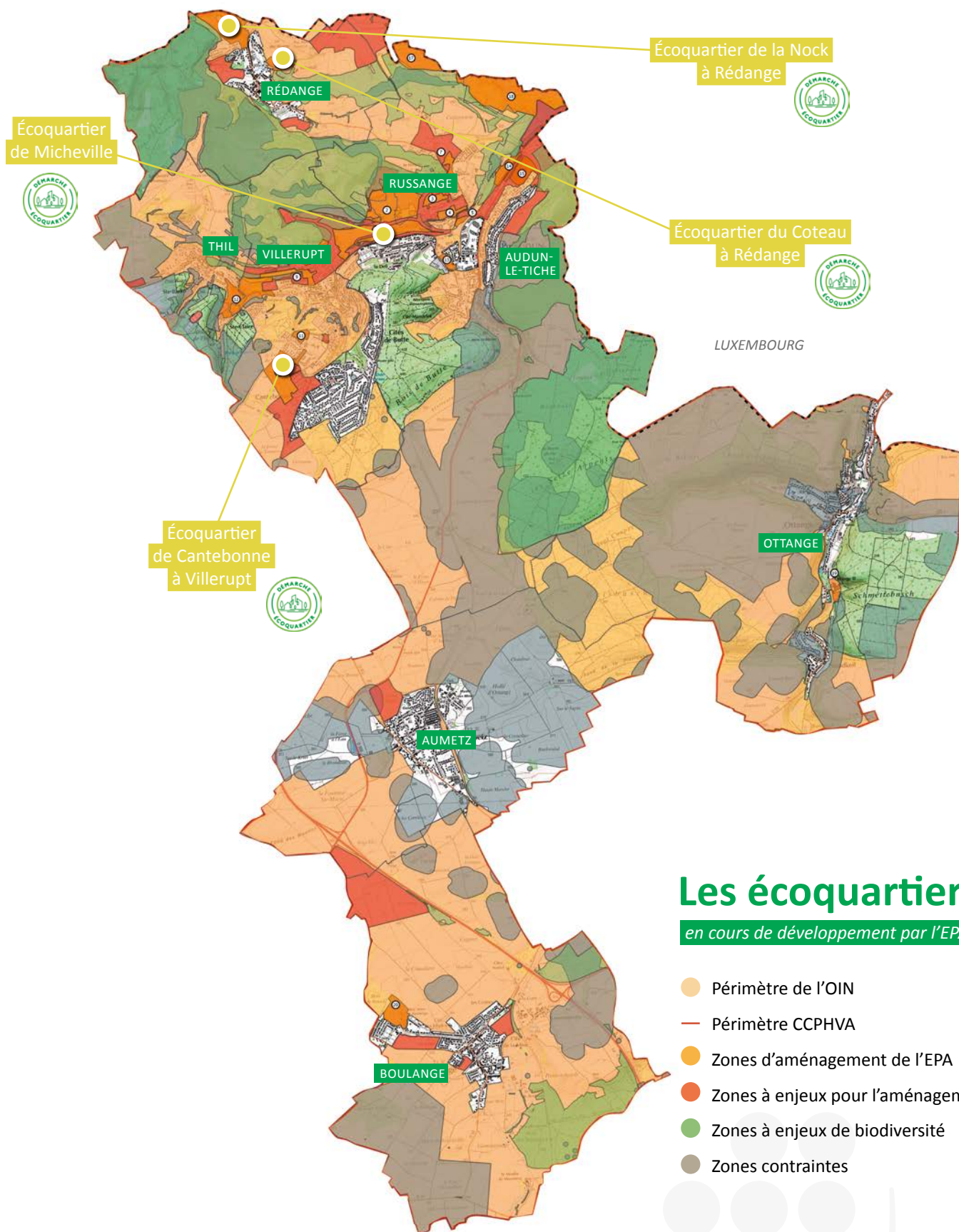
aux collectivités territoriales à la fin des travaux. La gestion des nouveaux espaces revient aux communes ainsi que la fiscalité afférente aux nouveaux quartiers.



Aménageur public, l'EPA contribue à l'émergence
d'une véritable agglomération transfrontalière,
en lien avec les partenaires publics
de part et d'autre de la frontière.



Écoquartier de la Nock
à Rédange



Les écoquartiers

en cours de développement par l'EPA

- Périmètre de l'OIN
- Périmètre CPHVA
- Zones d'aménagement de l'EPA
- Zones à enjeux pour l'aménagement
- Zones à enjeux de biodiversité
- Zones contraintes